



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

programmation pluriannuelle de l'énergie

Question au Gouvernement n° 708

Texte de la question

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

M. le président. La parole est à M. Jean-Charles Colas-Roy, pour le groupe La République en marche.

M. Jean-Charles Colas-Roy. Ma question s'adresse à M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire ; j'y associe mes collègues Anthony Cellier et Célia de Lavergne.

Ce lundi 19 mars a débuté le nouveau débat public sur la programmation pluriannuelle de l'énergie – PPE – pour les périodes 2018-2023 et 2024-2028. Véritable feuille de route énergétique de notre pays, la PPE fixe les grandes trajectoires à suivre pour faciliter la transition énergétique. Il s'agit donc d'un moment très important de débat et de concertation, qui nous donne l'occasion de nous poser collectivement les bonnes questions sur notre avenir énergétique : quelles options concrètes devons-nous prendre en matière de carburant, de chaleur, de rénovation des bâtiments,...

M. Éric Straumann. De nucléaire !

M. Jean-Charles Colas-Roy. ...de gaz, de nucléaire,...

M. Éric Straumann. Ah !

M. Jean-Charles Colas-Roy. ...de montée en puissance des renouvelables et d'adaptation des réseaux ?

Jusqu'au 30 juin 2018, ces questions seront débattues sans tabou ; les citoyens pourront s'exprimer et apporter leur contribution sur l'ensemble de ces sujets.

Le débat sur l'énergie, en effet, ne doit pas être réservé aux spécialistes ou aux experts.

M. Fabien Di Filippo. Ni aux idéologues !

M. Jean-Charles Colas-Roy. Associations, collectivités, entreprises ou simples citoyens : la révision de la PPE est un grand rendez-vous démocratique qui doit permettre, au niveau national et dans nos territoires, de partager les connaissances et d'ouvrir les échanges.

M. Éric Straumann. Il ne manque plus que le compteur Linky !

M. Jean-Charles Colas-Roy. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail de la Commission nationale du débat public, instance indépendante qui veille à ce que le débat se déroule dans les meilleures conditions.

M. Pierre Cordier. Oh là là ! C'est beau !

M. Fabien Di Filippo. Elle ne sert à rien !

M. Jean-Charles Colas-Roy. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en 2015, fixe plusieurs objectifs ambitieux à la France en matière de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, de réduction de nos consommations d'énergie ou de développement des énergies renouvelables.

Monsieur le ministre d'État, pouvez-vous nous expliquer comment ce grand débat public viendra alimenter la réflexion du Gouvernement sur l'avenir énergétique du pays, et nous rappeler l'agenda et le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle PPE ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

M. Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire. Vous avez raison, monsieur le député : si le débat est confisqué par les experts, nous aurons échoué. Si le débat se réduit à « pour ou contre le nucléaire », nous aurons également échoué.

Pour ma part, j'ai bon espoir que nous vivions un beau moment démocratique au cours des mois à venir. (*Exclamations sur les bancs du groupe FI.*) Vous le savez, nous sommes – bien que le mot soit parfois galvaudé – à l'aube d'une troisième révolution énergétique : autant que la France soit dans le wagon de tête, plutôt que dans le wagon de queue. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

M. Sébastien Jumel. Encore faut-il maintenir les trains !

M. Nicolas Hulot, ministre d'État. La première révolution était celle des énergies fossiles. Elle a eu ses vertus, mais elle nous a conduits dans une impasse, l'impasse climatique, et nous devons dorénavant lui tourner le dos.

La deuxième révolution, pour la France, a été celle du nucléaire, avec ses vertus, mais aussi ses difficultés, qu'illustre bien, notamment, la question de ses déchets dont la durée de vie dépasse 100 000 ans, dont personne ne veut et à propos desquels nous n'avons pas de solution parfaite.

La troisième révolution est celle que nous allons accompagner, encourager, celle dans laquelle nous allons associer l'avènement des énergies renouvelables et le digital.

Victor Hugo disait que le progrès, c'est la révolution faite à l'amiable. Cette troisième révolution, nous allons essayer de la faire à l'amiable, et de faire en sorte que chacune et chacun y contribue, que l'on additionne les intelligences plutôt que de les confronter.

M. Jean-Paul Lecoq. Chiche !

M. Nicolas Hulot, ministre d'État. Pour cela, les citoyens sont invités depuis hier, vous l'avez dit, à donner leur avis. Comment construire la France des énergies renouvelables ? Comment retrouver une forme de souveraineté énergétique ? Comment réduire notre consommation d'énergie ? Comment utiliser au mieux les réseaux intelligents et le digital, notamment pour réaliser des économies d'énergie ?

Vous avez raison, monsieur le député : ce débat doit être un débat démocratique digne de ce nom, et aucun scénario, à ce stade, ne doit être ficelé.

M. Fabien Di Filippo. Il faudra inclure tout le monde !

M. Nicolas Hulot, ministre d'État. Ce grand débat sera animé par la Commission nationale du débat public,...

M. Fabien Di Filippo. Elle ne sert à rien !

M. Nicolas Hulot, *ministre d'État*présidée depuis ce matin par Chantal Jouanno, que je tiens à saluer.
(*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Colas-Roy](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 708

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mars 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [21 mars 2018](#)